



CC du Haut Allier (Siren : 200006930)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Langogne
Arrondissement	Mende
Département	Lozère
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	07/12/2006
Date d'effet	07/12/2006

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Gérard SOUCHON

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Espace RAYNAL
Numéro et libellé dans la voie	1 QUAI DU IANGOUYROU
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	48300 LANGOGNE
Téléphone	04 66 69 10 33
Fax	04 66 69 12 08
Courriel	ccha@ccha-langogne.com
Site internet	www.ccha-langogne.com

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	5 443
-----------------------------	-------

Densité moyenne 20,75

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
48	Auroux (214800104)	397
48	Bel-Air-Val-d'Ance (200083343)	530
48	Chastanier (214800419)	77
48	Cheylard-l'Évêque (214800484)	67
48	Langogne (214800807)	3 080
48	Luc (214800864)	224
48	Naussac-Fontanes (200054534)	369
48	Rocles (214801292)	240
48	Saint Bonnet-Laval (200064673)	260
48	Saint-Flour-de-Mercoire (214801508)	199

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
Sanitaires et social
- Action sociale
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion
Développement et aménagement économique
Création de zones d'activités économiques dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
? Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme (P.L.U.) et documents d'urbanisme en tenant lieu ; création de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; et , après délibération et avis des conseils municipaux, constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire, ? Participation à la politique des Pays, ? Participation à la politique des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.).
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Transport scolaire
- Organisation des transports non urbains

Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
Autres
- Acquisition en commun de matériel
<i>Mise à disposition de matériels pour festivités : prêt de barnums, tables, chaises au profit des communes membres et des associations dont le siège se situe sur celles-ci</i>
- Gestion d'un centre de secours
<i>Sécurité et prévention : soutien des actions menées par le S.D.I.S. de la Lozère : - Prise en charge des contributions communales au fonctionnement du S.D.I.S. prévues aux articles L. 1424-35 et L. 1424-36 du code général des collectivités territoriales ; - Construction et mise à disposition de locaux pour le centre de secours du secteur de Langogne</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres
<i>La communauté de communes pourra répondre aux demandes des communes membres dans les domaines suivants :</i>
<i>- Prestations de déneigement et débroussaillage, balayage ; - Prestations intellectuelles dans le domaine des marchés publics et analyses juridiques. La mise en œuvre de ces prestations donnera lieu à la passation de conventions entre la communauté de communes et les communes intéressées. Ces conventions fixeront les modalités de réalisation de ces prestations dont les moyens seront constitués pour partie de personnels mis à disposition par les communes membres.</i>
<i>3-3) Mise à disposition de matériel pour festivités : location de barnums, tables, chaises au profit des communes membres et de leurs associations dont le siège social se situe sur celles-ci. 3-4) Aménagement, Balisage, entretien et promotion des itinéraires de randonnée en lien avec la compétence obligatoire "Promotion du Tourisme" (à l'exclusion d'infrastructure - voirie) 3-5) Adhésion aux structures des arts et de la musique (association départementale de développement des arts scènes croisées, école départementale de musique de la Lozère)</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
48	SM de gestion de l'école départementale de musique de la Lozère (254800584)	SM ouvert	62 679
48	SM Les Monts de la Margeride (254800550)	SM fermé	21 512
48	SM pour l'aménagement et le développement économique autour de la RN 88 en Lozère (254800691)	SM ouvert	19 582
48	SICTOM des Hauts plateaux (254300718)	SM fermé	12 494

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)